DÉLIBÉRATION N°CP 2019-455

DU 20 NOVEMBRE 2019

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX : 6ÈME AFFECTATION 2019

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;

VU la délibération n° CP 10-565A du 8 juillet 2010 portant approbation de contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise) ;

VU la délibération n° CP 11-406A du 19 mai 2011 portant approbation de contrats ruraux et d'avenants (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise) ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016 portant affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux – Première affectation 2016 ;

VU la délibération n° CP 16-291 du 12 juillet 2016 portant affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux – Deuxième affectation 2016 ;

VU la délibération n° CP 16-622 du 16 novembre 2016 portant affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et aux dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires ruraux - Troisième affectation 2016 ;

VU la délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016 portant approbation du nouveau contrat rural (CoR) ;

VU la délibération n° CP 2017-312 du 5 juillet 2017 portant affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux et sur des contrats antérieurement conclus – Contrat rural, contrat régional territorial, contrat régional, nouveau contrat rural – Deuxième affectation de 2017 ;

VU la délibération n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017 portant affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux et sur des contrats antérieurement conclus – Quatrième affectation de 2017 ;

VU la délibération n° CP 2018-038 du 24 janvier 2018 relative aux contrats ruraux – Décisions – Affectations sur les dispositifs contrats ruraux, fonds régional d'intervention exceptionnelle ;

VU la délibération n° CP 2018-197 du 30 mai 2018 relative aux nouveaux contrats ruraux – Troisième affectation de 2018 – Avenant à un contrat rural ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2019 ;

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2019-455 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif **« contrats ruraux »**,

d'une part, de conclure avec chaque commune citée en annexe 1 à la présente délibération, pour les opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 2 à la présente délibération, un contrat rural conforme au nouveau contrat rural type approuvé par la délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016 susvisée ;

et d'autre part, de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 2 à la présente délibération et inscrites dans les nouveaux contrats ruraux définis ci-dessus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune ou intercommunalité maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme, conformément à l'état récapitulatif ci-joint en annexe n°1, d'un montant total de **2 904 795,33 €**, prélevés sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux» , du budget 2019.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en annexe 2 à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Article 3 :

Décide d'accorder, à titre exceptionnel, une dérogation à la mesure « 100 000 stages » au titre du (des) contrat(s), concernant les collectivités suivantes :

- Commune de Buthiers (77) approuvé par la délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016 susvisée ;

- Communes de Théméricourt (95) et de Saint-Jean-les-deux-jumeaux (77) approuvés par la délibération n° CP 16-291 du 12 juillet 2016 susvisée ;

- Commune de Piscop (95) et Syndicat scolaire de Fontaine-Fourche, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine (77) approuvés par la délibération CP 16-622 du 16 novembre 2016 susvisée ;

- Commune des Alluets-le-Roi (78) approuvé par la délibération susvisée n° CP 2017-312 du 5 juillet 2017 ;

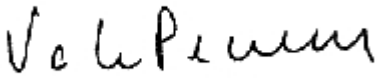
- Commune d'Andelu (78) approuvé par la délibération n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017 susvisée ;

- Communes du Bellay-en-Vexin (95), de Courtomer (77) et de Boigneville (91) approuvés par la délibération n° CP 2018-038 du 24 janvier 2018 susvisée ;

- Commune de Saint-Germain-Laxis (77) approuvé par la délibération n° CP 2018-197 du 30 mai 2018 susvisée.

Autorise les versements des soldes de subventions attribuées à ces structures communales et intercommunales au titre des dispositifs « nouveau contrat rural » et « contrat rural » pour les opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 3 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 20 novembre 2019, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 20 novembre 2019 (référence technique : 075-237500079-20191120-lmc158437-DE-1-1) et affichage ou notification le 20 novembre 2019.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVEAUX CONTRATS RURAUX

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX **CP 2019-455**

COLLECTIVITES	FICHES PROJETS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATIONS/ AFFECTATIONS EN €
77 SEINE ET MARNE			
BUSSY-SAINT-MARTIN	**19009934**	Réhabilitation de la salle des fêtes André Boureau	3 993,60
	EX046794	Réhabilitation d'une remise en abris-bus	19 712,00
		Total subvention	**23 705,60**
CHALIFERT	**EX046707**	Extension de l'école maternelle	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
CHATRES	**EX046746**	Construction d'une salle polyvalente	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
CRISENOY	**19009674**	Aménagement du rez-de-chaussee de bâtiments communaux en maison associative	40 000,00
	19009675	Création de l'atelier municipal	42 400,00
	19009676	Réfection de la partie nord du mur d'enceinte de l'église Saint-Pierre	5 600,00
	EX046728	Réfection de la voirie rue des buttes	60 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
LIMOGES-FOURCHES	**19009992**	Rénovation partielle de l'église Saint-Médard	103 626,00
	EX046898	Aménagement d'un terrain multisports	44 374,00
		Total subvention	**148 000,00**
MARLES-EN-BRIE	**19009911**	Réhabilitation d'une partie de la rue Olivier	54 800,00
	EX046769	Réhabilitation de l'extrémité de la rue d'Ourceaux	93 200,00
		Total subvention	**148 000,00**
PRECY-SUR-MARNE	**EX046766**	Construction d'un atelier municipal	124 000,00
		Total subvention	**124 000,00**
ROUILLY	**EX046648**	Réhabilitation de voierie - vieille route de Provins	66 114,00
		Total subvention	**66 114,00**
78 YVELINES			
JOUY MAUVOISIN	**19009982**	Mise aux normes accessibilité de la mairie et de la salle de loisirs	22 074,80
	19009983	Isolation thermique et traitement acoustique de l'église	47 319,20
	EX046877	Réhabilitation et rénovation thermique de bâtiments communaux	78 606,00
		Total subvention	**148 000,00**
MEDAN	**19008730**	Aménagement de la mairie (réfection du plancher de l'accueil et création d'un sanitaire)	25 892,36
	19008732	Remplacement et déplacement du portail du groupe scolaire Emile Zola	12 000,00
	EX046016	Création d'un atelier pour les services techniques	37 088,36
		Total subvention	**74 980,72**
MOISSON	**EX046767**	Construction d'un restaurant scolaire	146 200,00
		Total subvention	**146 200,00**
ORPHIN	**EX046761**	Amélioration des bâtiments publics communaux (garderie et salle associative)	100 240,00
		Total subvention	**100 240,00**
PRUNAY EN YVELINES	**EX046906**	Création d'un centre technique municipal	111 330,00
		Total subvention	**111 330,00**
SAINT ILLIERS LE BOIS	**19009963**	Reconstruction de l'école maternelle	26 000,00
	EX046841	Extension de la mairie	122 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
S I V O M ADAINVILLE BOURDONNE CONDE-SUR-VESGRE (ABC)	**EX046245**	Travaux d'isolation et de réaménagement de la salle polyvalente intercommunale située à Condes-sur-Vesgres	184 605,60
		Total subvention	**184 605,60**

91 ESSONNE			
AUVERS SAINT GEORGES	**EX046848**	Enfouissement de réseaux et stabilisation des accotements	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
CHALOU-MOULINEUX	**19010051**	Réfection de la route de Chicheny (voie communale n° 2)	59 200,00
	EX046969	réfection de la route de Congerville (voie communale n° 1)	88 800,00
		Total subvention	**148 000,00**
95 VAL D'OISE			
AMENUCOURT	**19009942**	Réfection de la salle des fêtes et aménagement de ses abords	20 036,80
	19009943	Réaménagement du cimetière communal	39 999,80
	EX046450	Aménagement des espaces publics autour du lavoir de Roconval	87 933,12
		Total subvention	**147 969,72**
BANTHELU	**19009949**	Réfection du toit de l'église saint-Gédéon	12 068,69
	EX046836	Réaménagement de la place de l'église Saint-Gédéon	125 581,00
		Total subvention	**137 649,69**
BRÉANCON	**19009945**	Réaménagement de la mairie	61 473,05
	EX046813	Extension du groupe scolaire la Marette	86 526,95
		Total subvention	**148 000,00**
SIPEAF ***(Syndicat intercommunal Pour l'Ecole Alain Fournier)***	**EX046594**	Rénovation et extension de l'école Alain fournier et de ses abords au Plessis-Luzarches	308 000,00
		Total subvention	**308 000,00**
		TOTAL GENERAL	**2 904 795,33**

ANNEXE 2 : FICHES PROJETS

DOSSIER N° EX046794 - COR - REHABILITATION D'UNE REMISE EN ABRIS-BUS - BUSSY-SAINT-MARTIN (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	49 280,00 € HT	40,00 %	19 712,00 €
	Montant total de la subvention		19 712,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUSSY SAINT MARTIN
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MONTAGNE
77600 BUSSY SAINT MARTIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick GUICHARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 29 mai 2019 - 30 juin 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par des acquisitions foncières, directement liées à l'opération subventionnée, suivant l'attestation de vente et le décompte de l'acquéreur tous deux établis le 29 mai 2019 par le notaire ; le montant de l'acquisition s'élève à 3 000 €.

Description :
La commune de Bussy-Saint-Martin (687 habitants - INSEE 2016) propose une opération de « Réhabilitation d'une remise en abris-bus », qui porte à la fois sur l'acquisition du foncier et la réalisation de l'équipement.

La commune a acquis une parcelle de 44 m², idéalement située dans le centre du village, en bordure de la rue du Moulin. Le projet consiste à transformer la remise présente sur ce terrain en local ouvert afin de créer un abri-bus de 13 m² adapté au ramassage scolaire.

Les travaux de réhabilitation porteront notamment sur la consolidation de la structure, la réfection des murs et la pose d'une nouvelle couverture en zinc. La façade nord-est, côté rue, sera ouverte. Un plancher en béton sera coulé et l'installation d'un faux plafond sous toiture comprendra l'appareillage électrique pour l'éclairage. L'abri-bus sera équipé de bancs en bois ainsi que de garde-corps métalliques côté rue.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l’opération s'élève à 49 280,00 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- BUSSY-SAINT-MARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	42 230,00	85,69%
ACQUISITION	3 000,00	6,09%
HONORAIRES	4 050,00	8,22%
Total	49 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	19 712,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	14 784,00	30,00%
COMMUNE	14 784,00	30,00%
Total	49 280,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009934 - COR - REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ANDRE BOUREAU - BUSSY-SAINT-MARTIN (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	9 984,00 € HT	40,00 %	3 993,60 €
	Montant total de la subvention		3 993,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BUSSY SAINT MARTIN
Adresse administrative	:	2 RUE DE LA MONTAGNE 77600 BUSSY SAINT MARTIN
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Patrick GUICHARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Bussy-Saint-Martin (687 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Réhabilitation de la salle des fêtes André Boureau ».

La salle des fêtes se situe dans le centre du village, à côté de la mairie. L'état extérieur du bâtiment s'est dégradé. Le projet consiste à ravaler la façade de 61,50 m² et le pignon de 45 m².

Les travaux prévoient notamment le piochage des parties abîmées, le nettoyage des surfaces à haute pression et la pose d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique.
Une intervention sur les boiseries de la porte d'accès de la salle complètera la remise à neuf avant mise en peinture.

La salle se situe à proximité de l'église Saint-Martin, classée au titre des Monuments historiques : le projet a reçu un avis favorable de principe de l'architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS n°EX046794.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 9 984,00€ HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- BUSSY-SAINT-MARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	9 984,00	100,00%
Total	9 984,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	3 993,60	40,00%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	2 995,20	30,00%
COMMUNE	2 995,20	30,00%
Total	9 984,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046707 - COR - EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE - CHALIFERT (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALIFERT
Adresse administrative : MAIRIE
77144 CHALIFERT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent SIMON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Chalifert (1 263 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Extension de l'école maternelle ».

Commune de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, Chalifert propose de nouveaux programmes immobiliers qui vont conduire à l'installation de 290 nouveaux ménages à court terme. Aussi, une extension de l'école du Clos de la Fontaine s'avère nécessaire. L'objectif du projet consiste à augmenter la capacité d'accueil tout en séparant les effectifs des niveaux élémentaire et maternel : l'école existante conservera les classes élémentaires, tandis que la construction d'un bâtiment neuf R+1 de 40 m de long, relié à l'actuel, permettra d'accueillir les enfants de maternelle.

Le nouveau bâtiment sera constitué d'un rez-de-jardin de 706 m² qui comprendra 4 salles de classes, les locaux nécessaires aux temps d'activités et de repos des élèves, dont une salle de motricité et les sanitaires adaptés. Le hall lumineux amènera à un couloir de distribution central, éclairé par des plafonniers. L'escalier intérieur sera associé à un ascenseur d'une capacité de 8 personnes.

Les façades en bardage métallique, de type zinc "vulcano", feront écho aux ocres et tons pierre des bâtiments avoisinants. Côté cour de récréation, l'ajout de bandes en inox miroir offrira des jeux de reflets contrastés. Le préau extérieur dont le toit sera constitué d'une verrière en polycarbonate, reliera la nouvelle construction au réfectoire situé dans la partie existante : ce choix de positionnement lui permettra de s'adapter en s'intégrant à la topographie marquée du site se terminant par un talus.

Le bâtiment abritera au 1er étage une salle polyvalente omnisports : les coûts de cette partie ne sont pas pris en charge dans le présent contrat COR.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 1 586 599,61 €, plafonné à 370 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :

- CHALIFERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 586 599,61	100,00%
Total	1 586 599,61	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	148 000,00	9,33%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	111 000,00	7,00%
COMMUNE	200 349,61	12,63%
ETAT - DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) - Acquise	300 000,00	18,91%
PUP - PROJET URBAIN PARTENARIAL (Partenaire financier privé) - Acquis	827 250,00	52,14%
Total	1 586 599,61	100,00%

DOSSIER N° EX046746 - COR - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - COMMUNE DE CHATRES (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATRES
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
77610 CHATRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel ROLLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 29 mars 2018 - 20 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Châtres (674 habitants INSEE 2016) propose l'opération "Construction d'une salle polyvalente". Après des actions menées sur certains bâtiments publics, la commune souhaite poursuivre cette dynamique pour le bien-être de ses administrés et répondre ainsi à leurs besoins. La salle polyvalente actuelle participe à l'attractivité de la commune mal adaptée et aux coûts de fonctionnement importants. L'actuel bâtiment est insuffisamment dimensionné et peine aujourd'hui à remplir correctement ses fonctions en matière d'accessibilité, de sécurité des personnes, d'hygiène, de stationnement, et de nuisances en raison de sa position centrale au cœur du village.
Le projet consiste en la construction d'une nouvelle salle polyvalente sur un terrain municipal à la sortie du village.
Le bâtiment d'une superficie de 660 m² combinera une salle principale et une salle annexe. Cette dernière aura les fonctions multi-activités avec des zones tampons permettant la modularité et la division des espaces.
La salle principale grâce à un mur amovible pourra être divisée en 2 parties autonomes. Le bâtiment

comprendra une salle principale d'activités multiples, une loge, un espace décors, un bureau d'associations, une salle de repos, des sanitaires, des rangements, des locaux techniques, une chaufferie et l'accueil. Sa construction sera traditionnelle avec une approche contemporaine de l'enveloppe.
Il est envisagé, la création d'un parking de 50 à 100 places sur la parcelle ou sur une parcelle voisine appartenant à la ville.
Les travaux comprennent la construction des murs, la pose de revêtements, la menuiserie, la charpenterie, la couverture/étanchéité, l'électricité, la plomberie, le chauffage, la peinture, les VRD.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 1 495 000€ HT, plafonné à 370 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- CHATRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 300 934,00	87,02%
HONORAIRES	194 066,00	12,98%
Total	1 495 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	148 000,00	9,90%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	111 000,00	7,42%
COMMUNE	1 236 000,00	82,68%
Total	1 495 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX046728 - COR - REFECTION DE LA VOIRIE RUE DES BUTTES - CRISENOY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	150 000,00 € HT	40,00 %	60 000,00 €
		Montant total de la subvention	60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRISENOY
Adresse administrative : 18 RUE DES NOYERS
77390 CRISENOY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur HERVE JEANNIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Crisenoy (679 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "réfection de la voirie rue des Buttes".
Une des rues les plus empruntées du village, la rue des Buttes est aujourd'hui très dégradée. L'opération consiste en la réfection totale de la surface de la chaussée ainsi que la création d'un trottoir. Au carrefour entre l'allée Marchais de la Croix et de la rue des Buttes, un ralentissement sera mis en place au niveau de l'aire de jeux par la création d'une aire de rencontre.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 154 750 € HT, plafonné à 150 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- CRISENOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	143 539,00	92,76%
FRAIS D'HONORAIRES	11 211,00	7,24%
Total	154 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	60 000,00	38,77%
DEPARTEMENT 77 (Sollicité)	45 000,00	29,08%
COMMUNE	49 750,00	32,15%
Total	154 750,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009674 - COR - AMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE BATIMENTS COMMUNAUX EN MAISON ASSOCIATIVE - CRISENOY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	100 000,00 € HT	40,00 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRISENOY
Adresse administrative : 18 RUE DES NOYERS
77390 CRISENOY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur HERVE JEANNIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2019 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Crisenoy (679 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Aménagement du rez-de-chaussée de bâtiments communaux en maison associative".
L'objectif est ainsi d'aménager le rez-de-chaussée des bâtiments situés aux 1 et 3, rue Grande afin de rassembler en un lieu unique les locaux dédiés aux associations.
Les portes et les fenêtres seront remplacées, permettant ainsi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

D'une superficie de 92 m² en RDC, le bâtiment situé 1, rue Grande est composé de 3 pièces en enfilade. L'opération consistera à effectuer le ravalement des façades, à changer les menuiseries extérieures et les volets par des fenêtres en double vitrage, à réaliser l'isolation thermique des murs, à assurer la conformité électrique et à créer un office et un bloc sanitaire.
En ce qui concerne, le second bâtiment au 3, rue Grande, il bénéficiera d'un ravalement de façade et du changement des menuiseries extérieures ainsi que des volets.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche Iris EX046728.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 106 300 € HT, plafonné à 100 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- CRISENOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	100 253,82	94,31%
FRAIS D'HONORAIRES	6 046,18	5,69%
Total	106 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	40 000,00	37,63%
DEPARTEMENT 77 (Sollicité)	30 000,00	28,22%
COMMUNE	36 300,00	34,15%
Total	106 300,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009675 - COR - CREATION DE L'ATELIER MUNICIPAL - CRISENOY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	106 000,00 € HT	40,00 %	42 400,00 €
		Montant total de la subvention	42 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE CRISENOY
Adresse administrative	:	18 RUE DES NOYERS 77390 CRISENOY
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur HERVE JEANNIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Crisenoy (679 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Création de l'atelier municipal".
L'atelier municipal est un équipement indispensable aux deux agents de la commune pour l'entretien des espaces verts et de travaux d'entretien des bâtiments communaux et infrastructures. Implantée sur un terrain communal situé entre la salle des fêtes et le terrain de tennis, l'opération consistera en la construction d'un bâtiment à structure et bardage métalliques, recouvert de bacs acier. Le bâtiment comportera une zone atelier permettant la réalisation de petits travaux d'entretien, une zone pour le stationnement des véhicules et engins municipaux, et une zone stockage pour le matériel municipal. Il intégrera également une zone pour l'équipe dédiée : un espace cuisine, un vestiaire et des sanitaires. Le local sera en partie isolé conformément à la RT 2012.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche Iris EX046728.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 112 000 € HT, plafonné à 106 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- CRISENOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	106 000,00	94,64%
FRAIS D'HONORAIRES	6 000,00	5,36%
Total	112 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	42 400,00	37,86%
DEPARTEMENT 77 (Sollicité)	31 800,00	28,39%
COMMUNE	37 800,00	33,75%
Total	112 000,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009676 - COR - REFECTION DE LA PARTIE NORD DU MUR D'ENCEINTE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE - CRISENOY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	14 000,00 € HT	40,00 %	5 600,00 €
		Montant total de la subvention	5 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRISENOY
Adresse administrative : 18 RUE DES NOYERS
77390 CRISENOY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur HERVE JEANNIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Crisenoy (679 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "réfection de la partie nord du mur d'enceinte de l'église Saint-Pierre".
L'un des murs qui entoure l'église Saint-Pierre s'est partiellement écroulé, ce qui représente un danger pour les passants et une perte patrimoniale. L'opération comprend la réfection de ce mur (en pierres et torchis) sans modification du tracé. L'arasement sera refait pour une remise à niveau générale ainsi que la reconstitution du faitage, ce qui permettra de retrouver l'angle manquant au nord-ouest.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche Iris EX046728.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 15 000 € HT, plafonné à 14 000 €. La subvention est calculée au taux

de 40 %.

Localisation géographique :

- CRISENOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	14 155,00	94,37%
FRAIS D'HONORAIRES	845,00	5,63%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	5 600,00	37,33%
DEPARTEMENT 77 (Sollicité)	4 200,00	28,00%
COMMUNE	5 200,00	34,67%
Total	15 000,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046898 - COR - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS - LIMOGES-FOURCHES (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	110 935,00 € HT	40,00 %	44 374,00 €
	Montant total de la subvention		44 374,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOGES FOURCHES
Adresse administrative : 11 PLACE DE L'EGLISE
77550 LIMOGES FOURCHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe CHARPENTIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 6 mars 2017 - 30 juin 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (études, contrôles techniques, relevés, sondages...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Limoges-Fourches (477 habitants - INSEE 2016) propose l'opération : "Aménagement d'un terrain multisports".
La commune dispose d'une aire de jeux pour enfants et de terrains de sport au sud-est, dont l'accès se fait depuis la rue des Ecoles. Le site comprend notamment un terrain de basket en mauvais état, accolé aux terrains de tennis. Du mobilier urbain agrémente le site : bancs, poubelles et éclairage public.
Le projet consiste à créer un terrain de basket aux normes sur l'assise de l'ancien.
Egalement adapté à d'autres sports collectifs (handball, volleyball), il sera ouvert à tous, familles et enfants. Il s'agira également de sécuriser le site avec des clôtures et des chicanes d'accès. Ces clôtures ont essentiellement pour fonction de maintenir les ballons sur l'aire de jeux en préservant les activités de loisirs voisines (tennis, jeux d'enfants, table de ping-pong) ainsi que les jardins des riverains. Ce projet sera accessible par un cheminement piétons et une liaison douce cyclable le reliant au hameau de Fourches.

Les travaux porteront sur :

- l'intégration du projet dans le futur cheminement piéton,
- le maintien du soubassement existant,
- la création d'un enrobé,
- la mise en place de nouveaux panneaux et paniers de but,
- l'installation de grilles hautes derrière les buts (protection pour les voisins notamment),
- l'installation de clôtures basses sur les côtés du terrain,
- la mise en place de « chicanes » d'accès pour protection (2 roues notamment),
- la création d'allées périmétriques partielles,
- la création en forme de pente, caniveaux de surface et puisards pour la gestion des eaux de pluie du terrain,
- et la plantation d'arbustes derrière le terrain, en protection visuelle du voisinage.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 110 935 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- LIMOGES-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	100 850,00	90,91%
FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE	10 085,00	9,09%
Total	110 935,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	44 374,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	33 280,50	30,00%
COMMUNE	33 280,50	30,00%
Total	110 935,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009992 - COR - RENOVATION PARTIELLE DE L'EGLISE SAINT-MEDARD - LIMOGES-FOURCHES (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	259 065,00 € HT	40,00 %	103 626,00 €
		Montant total de la subvention	103 626,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE LIMOGES FOURCHES
Adresse administrative	:	11 PLACE DE L'EGLISE 77550 LIMOGES FOURCHES
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Philippe CHARPENTIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 6 mars 2017 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (études, contrôles techniques, relevés, sondages...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Limoges-Fourches (477 habitants - INSEE 2016) propose l'opération : " Rénovation partielle de l'église Saint-Médard".
L'église connaît des dégradations importantes dues à des infiltrations en toiture. En effet, les eaux de pluie ruissellent à l'intérieur de l'édifice au droit de la jonction entre le clocher et le chœur. Ces infiltrations ont entraîné des gonflements du mur sud et la dégradation des enduits intérieurs.
Des travaux sont prévus pour la révision et le renouvellement de la couverture de l'église, la réfection de solins et de noues, la réfection ponctuelle d'enduits et de maçonneries extérieures, de restauration des enduits intérieurs et divers travaux de protection et de mise hors d'eau.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est pris en compte dans la fiche Iris EX046898.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 261 800 € HT, plafonné à 259 065 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- LIMOGES-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	238 000,00	90,91%
FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE	23 800,00	9,09%
Total	261 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	103 626,00	39,58%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	77 719,50	29,69%
COMMUNE	80 454,50	30,73%
Total	261 800,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046769 - COR - REHABILITATION DE L'EXTREMITE DE LA RUE D'OURCEAUX - COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	233 000,00 € HT	40,00 %	93 200,00 €
		Montant total de la subvention	93 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE MARLES EN BRIE
Adresse administrative	:	PLACE DE LA MAIRIE 77610 MARLES-EN-BRIE
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Stéphane BONNEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Marles-en-Brie (1621 habitants-INSEE 2016) propose l'opération "Réhabilitation des voiries de l'extrémité de la rue d'Ourceaux "
Dans la continuité du programme de rénovation pluriannuel de sa voirie, la commune a le projet d'améliorer l'état de la rue d'Ourceaux.
La chaussée de cette rue présente un revêtement en mauvais état, un trottoir étroit, des problèmes de stationnement et ne dispose pas de cheminement continu aux normes PMR. Les travaux consistent à rénover la seconde partie de la rue (la première partie ayant déjà été faite), en créant un trottoir en enrobé pour la sécurité des piétons et la mise en place de systèmes de rétention/infiltration pour gérer les ruissellements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 233 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :

- MARLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	233 000,00	100,00%
Total	233 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	93 200,00	40,00%
DEPARTEMENTAL (Sollicité)	69 900,00	30,00%
COMMUNE	69 900,00	30,00%
Total	233 000,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009911 - COR - REHABILITATION D'UNE PARTIE DE LA RUE OLIVIER - COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	137 000,00 € HT	40,00 %	54 800,00 €
	Montant total de la subvention		54 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLES EN BRIE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77610 MARLES-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane BONNEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Marles-en-Brie (1621 habitants-INSEE 2016) propose l'opération "Réhabilitation d'une partie de la rue Olivier"
Dans la continuité du programme de rénovation pluriannuel de sa voirie, la commune a le projet d'améliorer l'état de la rue Olivier.
La chaussée de la rue Olivier est vétuste et dégradée, le revêtement des trottoirs est partiel et leurs largeurs variables ne sont pas adaptées à la circulation des PMR. Les problèmes de stationnement sont récurrents. Le projet prévoit de décaler la chaussée pour créer un trottoir et 7 places de stationnement.

Dans le cadre du contrat d'aménagement régional, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n°EX046769.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 159 000 € HT plafonné à 137 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :

- MARLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	159 000,00	100,00%
Total	159 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	54 800,00	34,47%
DEPARTEMENT 77 (Sollicité)	41 100,00	25,85%
COMMUNE	63 100,00	39,69%
Total	159 000,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046766 - COR CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL - PRECY-SUR-MARNE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	310 000,00 € HT	40,00 %	124 000,00 €
	Montant total de la subvention		124 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PRECY SUR MARNE
Adresse administrative : CHEMIN DES NOYERS
77410 PRECY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nicole THEVENET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 décembre 2018 - 30 juin 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune (804 habitants - INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Construction d'un atelier municipal".

Le projet de construction d'un atelier municipal est motivé par le fait qu'actuellement les agents des services techniques n'ont pas de locaux spécifiques. Ils utilisent la salle polyvalente communale existante pour les sanitaires, les repas et pour se changer. Le matériel d'entretien et de bricolage est stocké dans un garage où il n'y a plus de place. Cela empêche l'acquisition de nouveau matériel. De plus, le tracteur et le camion sont parqués sous un abri couvert mais non fermé.

Sur un terrain situé entre la rue des Grès et la ruelle de la mairie, la commune a donc décidé dans le cadre d'un projet global qui comprend la reconstruction d'une salle polyvalente et de locaux pour les services scolaires, de créer un atelier municipal qui sera mitoyen, afin de réunir les espaces nécessaires aux services techniques. Il s'agit de locaux de 203,92 m² en rez-de-chaussée qui comprennent des

sanitaires, un coin repas, des vestiaires, un atelier et un local de stockage et un garage. Ils sont traités dans la même volumétrie, et le même vocabulaire architectural que les deux autres espaces (toits plats en débord sur poutres IPN et murs de parement en pierre).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 310 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- PRECY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	272 500,00	87,90%
HONORAIRES	37 500,00	12,10%
Total	310 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	124 000,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	93 000,00	30,00%
COMMUNE	93 000,00	30,00%
Total	310 000,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046648 - COR - REHABILITATION DE VOIRIE - VIEILLE ROUTE DE PROVINS - ROUILLY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	165 285,00 € HT	40,00 %	66 114,00 €
	Montant total de la subvention		66 114,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROUILLY
Adresse administrative : 8 RUE DE L'EGLISE
77160 ROUILLY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre VOISEMBERT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 mai 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Rouilly (485 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Réhabilitation de voirie - Vieille route de Provins ».

L'état de la chaussée présente des dégradations avec affaissements par endroits et sa largeur varie de 3,30 à 4,30 m. Les accotements existants principalement herbeux, non aménagés, n'assurent pas une continuité d'itinéraire pour les piétons et n'ont pas de revêtement stabilisé.

L'objectif de l'opération consiste à aménager la voirie pour améliorer les circulations des véhicules et des piétons. Les travaux permettront, après les terrassements nécessaires, l'élargissement des voiries à 4 m en section droite et 4,50 m en section courbe avec pose d'un nouvel enrobé sur la chaussée et par l'installation d'une bordure en béton franchissable par les véhicules en cas de besoin. Quatre grilles avaloir seront créées pour recevoir l'écoulement des eaux pluviales et raccordées au fossé existant en bout de voie.

Les interventions comprendront l’aménagement d'accotements en granulats ainsi qu‘une délimitation des entrées des habitations riveraines par la pose de bordurettes et d’un enrobé spécifique sur le bas-côté. La création d'un trottoir à l'arrière des points d'arrêt de la ligne de bus est également prévue.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l’opération s'élève à 165 285€ HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	154 285,00	93,34%
HONORAIRES	11 000,00	6,66%
Total	165 285,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	66 114,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	49 585,50	30,00%
COMMUNE	49 585,50	30,00%
Total	165 285,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046245 - COR - TRAVAUX D'ISOLATION ET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE INTERCOMMUNALE ABC SITUEE A CONDE SUR VESGRE - SIVOM ABC (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	461 514,00 € HT	40,00 %	184 605,60 €
	Montant total de la subvention		184 605,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE S/VESGRE
Adresse administrative : 2 ALL E JOS MARIA DE HEREDIA 78113 BOURDONNE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur Patrick TROCHET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2019 - 31 octobre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

En outre, le démarrage anticipé des travaux (démarrage le 01/10/2019) est accordé du fait de la nécessité de réaliser les travaux dans le calendrier prévisionnel imparti.

Description :
Le SIVOM ABC qui comprend les communes de Adainville, Bourdonné et Condé sur Vesgre (2 502 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Travaux d'isolation et de réaménagement de la salle polyvalente intercommunale située à Condé-sur-Vesgre.

Ce bâtiment date des années 80 et nécessite une mise aux normes thermique et acoustique.

Le projet consiste à :
- améliorer l'isolation thermique et phonique et le système de chauffage,
- réhabiliter la toiture du bâtiment,
- remplacer le sol existant dans la salle principale,

- aménager la cuisine,
- aménager les sanitaires pour les rendre également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux amélioreront le confort et la fonctionnalité de l'équipement. Ils permettront aussi d'améliorer la performance énergétique et ainsi réduire les coûts de fonctionnement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
L'opération est estimée à 590 085,40 € HT et plafonnée à 461 514 € HT. Le taux est de 40 %.

Localisation géographique :
- CONDE-SUR-VESGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	67 678,90	11,47%
TRAVAUX	522 406,50	88,53%
Total	590 085,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	184 605,60	31,28%
DEPARTEMENT (78)-Sollicité	138 454,20	23,46%
ETAT - DETR	90 000,00	15,25%
COMMUNE	177 025,60	30,00%
Total	590 085,40	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046877 - COR - REHABILITATION ET RENOVATION THERMIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX - JOUY-MAUVOISIN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	196 515,00 € HT	40,00 %	78 606,00 €
	Montant total de la subvention		78 606,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY MAUVOISIN
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78200 JOUY MAUVOISIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain BERTRAND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2017 - 30 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Jouy-Mauvoisin (564 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "réhabilitation et rénovation thermique de bâtiments communaux".

Les travaux portent sur la réorganisation fonctionnelle de la mairie, de l'école et de l'ancienne école.
Les aménagements des différents bâtiments se dérouleront comme suit :
-Le réfectoire de l'école, situé au 1er étage de la mairie, deviendra une salle de classe.
Afin de l'isoler du reste de l'édifice, un traitement acoustique de la cage d'escalier sera réalisé.
-Dans l'ancienne école accolée à la mairie, la salle de classe du rez-de-chaussée deviendra le réfectoire tandis qu'une partie du hall d'entrée sera aménagée en office de réchauffage.
-Dans le bâtiment où sont situées les deux autres salles de classe, une rénovation extérieure des façades est prévue.
L'ensemble des bâtiments scolaires bénéficiera d'une rénovation thermique et acoustique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 201 271 € HT, plafonné à 196 515 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- JOUY-MAUVOISIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	180 500,00	89,68%
HONORAIRES	20 771,00	10,32%
Total	201 271,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	78 606,00	39,05%
DEPARTEMENT 78 -Sollicité	58 955,00	29,29%
COMMUNE	63 710,00	31,65%
Total	201 271,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009982 - COR - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DE LOISIRS - JOUY-MAUVOISIN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	55 187, 00 € HT	40,00 %	22 074,80 €
	Montant total de la subvention		22 074,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY MAUVOISIN
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78200 JOUY MAUVOISIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain BERTRAND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 juillet 2019 - 1 mars 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Jouy-Mauvoisin (564 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "mise aux normes accessibilité de la mairie et de la salle des loisirs".

Afin de faciliter l'accès à la mairie, des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sont prévus. Les aménagements extérieurs seront faits côté sud où le terrain présente une déclivité relativement faible. Un accès sera également créé en façade sud du bâtiment par la pose d'une porte extérieure.
Enfin, la mise aux normes du perron comprendra la pose de main-courantes, de bandes contrastées sur l'escalier, de bandes podotactiles et de bande de guidage.

En ce qui concerne la salle des loisirs, celle-ci sera réorganisée pour permettre aux PMR d'accéder au hall d'entrée, à la cuisine et aux sanitaires.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS EX046877.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 56.522 € HT, plafonné à 55.187 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- JOUY-MAUVOISIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	48 500,00	85,81%
HONORAIRES	8 022,00	14,19%
Total	56 522,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	22 074,80	39,06%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	16 556,00	29,29%
COMMUNE	17 891,20	31,65%
Total	56 522,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009983 - COR - ISOLATION THERMIQUE ET TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE L'EGLISE - JOUY-MAUVOISIN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	118 298,00 € HT	40,00 %	47 319,20 €
	Montant total de la subvention		47 319,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY MAUVOISIN
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78200 JOUY MAUVOISIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain BERTRAND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 juillet 2019 - 1 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Jouy-Mauvoisin (564 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "isolation thermique de l'église".

L'église de la Commune de Jouy Mauvoisin date du XIIème siècle. Son état nécessite la réalisation de travaux de rénovation thermique et d'un traitement acoustique. Pour ce faire, il est prévu de procéder à une isolation sous toiture ainsi qu'à la mise en place d'un faux-plafond acoustique constitué de panneaux en bois. Une attention particulière à la mise en valeur des éléments de charpente sera portée. Afin de ne pas dénaturer l'édifice, les travaux ne devront pas cacher la structure du toit. Aussi, les pignons endommagés seront rénovés en partie intérieure.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS EX046877.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 121.160 € HT, plafonné à 118.298 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- JOUY-MAUVOISIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	105 000,00	86,66%
HONORAIRES	16 160,00	13,34%
Total	121 160,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	47 319,20	39,06%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	35 489,00	29,29%
COMMUNE	38 351,80	31,65%
Total	121 160,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046016 - COR CREATION D'UN ATELIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES - MEDAN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	92 720,90 € HT	40,00 %	37 088,36 €
	Montant total de la subvention		37 088,36 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE MEDAN
Adresse administrative	:	18 RUE VERDUN 78670 MEDAN
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Madame Karine KAUFFMANN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 30 avril 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune (1 429 habitants - INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Création d'un atelier pour les services techniques". Les trois agents des services techniques sont accueillis à ce jour dans une cave d'environ 15 m² située sous le bâtiment de la mairie. Ce local, qui est également un lieu de stockage de produits, ne répond pas aux règles de santé, de sécurité et d'hygiène au travail auxquelles ont droit les agents pour assurer convenablement leurs missions. Il est nécessaire de mettre en conformité le lieu de travail des agents par la réalisation d'un nouveau bâtiment à proximité de la mairie qui consiste en une construction modulaire de type Algeco composée de trois modules (vestiaires et sanitaires, stockage de matériel, atelier) et d'un auvent pour y stocker tracteur et engins divers. Ce bâtiment aura un bardage bois et un toit végétalisé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 92 720,90 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- MEDAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	92 720,90	100,00%
Total	92 720,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	37 088,36	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	27 816,27	30,00%
COMMUNE	27 816,27	30,00%
Total	92 720,90	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19008730 - COR AMENAGEMENT DE LA MAIRIE (REFECTION DU PLANCHER DE L'ACCUEIL ET CREATION D'UN SANITAIRE) - MEDAN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	64 730,90 € HT	40,00 %	25 892,36 €
	Montant total de la subvention		25 892,36 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEDAN
Adresse administrative : 18 RUE VERDUN
78670 MEDAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Karine KAUFFMANN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 30 avril 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune (1 429 habitants - INSEE 2016) propose l'opération suivante : Aménagement de la mairie (réfection du plancher de l'accueil de la mairie et création d'un sanitaire) :
- Le plancher de la mairie s'affaisse par endroits et nécessite d'être rénové et consolidé, deux caves à usages techniques étant situées juste au-dessous. Les travaux comprendront la dépose et la démolition d'une partie du plancher, le traitement curatif et le renfort des bois conservés, la réfection du sol et la pose de parquet.
- La mairie ne dispose pas de sanitaires pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR). Il est par conséquent prévu la mise aux normes PMR et la création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la mairie. Les travaux consistent en la dépose et la démolition de l'existant, la création de cloisons et la reprise du plancher. Ils comprendront également la fourniture et la pose de faïence sur les murs, de carrelage et de plinthes ainsi que l'appareillage sanitaire.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", la fiche IRIS n° EX046016.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 64 730,90 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- MEDAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	64 730,90	100,00%
Total	64 730,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	25 892,36	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	19 419,27	30,00%
COMMUNE	19 419,27	30,00%
Total	64 730,90	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19008732 - COR REMPLACEMENT ET DEPLACEMENT DU PORTAIL DU GROUPE SCOLAIRE EMILE ZOLA - MEDAN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	30 000,00 € HT	40,00 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEDAN
Adresse administrative : 18 RUE VERDUN
78670 MEDAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Karine KAUFFMANN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2019 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune (1 429 habitants - INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Remplacement et déplacement du portail du groupe scolaire Emile Zola". Cette réalisation fait partie de la phase 2 du projet de mise aux normes du groupe scolaire Emile Zola. Il intervient après la phase 1 qui a consisté en la mise aux normes et agrandissement du réfectoire de l'école, et qui vient de s'achever. La phase 2 prévoit l'agrandissement de la cour et la création d'un préau. Le remplacement du portail existant, trop petit et ne répondant plus aux consignes de sécurité du Plan Vigipirate, est considéré comme primordial et conditionne l'avancement de la phase 2 du projet.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", la fiche IRIS n° EX046016.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 30 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- MEDAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	12 000,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	9 000,00	30,00%
COMMUNE	9 000,00	30,00%
Total	30 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX046767 - COR CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - MOISSON (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	365 500,00 € HT	40,00 %	146 200,00 €
		Montant total de la subvention	146 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOISSON
Adresse administrative : ROUTE DE LAVACOURT
78840 MOISSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Daniel GOURIOU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2019 - 30 avril 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Moisson (972 habitants INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Construction d'un restaurant scolaire".

La commune est regroupée avec les communes de Mousseaux et Méricourt pour la compétence scolaire. La restauration est actuellement assurée par la commune de Mousseaux pour l'ensemble des élèves.
Cette situation pose aujourd'hui des problèmes :
- coût très onéreux des rotations de cars,
- temps réduit en salle de restauration pour les élèves (trois services sont nécessaires),
- longue pause méridienne qui allonge de fait la journée des élèves.

Le projet consiste donc en la création d'un restaurant scolaire, à proximité immédiate de l'école de Moisson. Cet établissement pourra accueillir l'ensemble des élèves des trois communes, supprimant ainsi les rotations de cars. Le fonctionnement de la cantine restera naturellement à la charge du syndicat regroupant les trois communes.

Le bâtiment, d'une superficie approximative de 175 m², permettra d'accueillir 60 à 65 élèves dans une salle d'un peu plus de 100 m². Equipé d'un office de réchauffage en liaison froide, le restaurant scolaire permettra le respect de la norme HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), méthode de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. La construction sera bardée de bois et les abords de l'équipement seront aménagés en intégrant un volet paysager. La mise en œuvre de ce projet répond essentiellement à un souci de bien être des élèves mais aussi du personnel enseignant et de service.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 365 500 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- MOISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	317 900,00	86,98%
HONORAIRES	47 600,00	13,02%
Total	365 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	146 200,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	109 650,00	30,00%
COMMUNE	109 650,00	30,00%
Total	365 500,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046761 - COR - AMELIORATION DES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX (GARDERIE ET SALLE ASSOCIATIVE) - COMMUNE D'ORPHIN (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	250 600,00 € HT	40,00 %	100 240,00 €
	Montant total de la subvention		100 240,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORPHIN
Adresse administrative : 22 GRANDE RUE
78125 ORPHIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Janny DEMICHELIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 novembre 2017 - 31 octobre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :
La commune d'Orphin (898 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Amélioration des bâtiments publics communaux".

L'opération consiste à restaurer la garderie et à créer une extension de 38m2. L'extension se fera sous le préau et complétera la réhabilitation de la partie existante. L'aménagement apportera de meilleures conditions d'accueil, de travail et de sécurité pour les enfants et les salariés. Le bâtiment sera composé d'une salle multifonction, un coin repas et une tisanerie.

L'opération consiste également à créer une salle associative par la réhabilitation d'une ancienne grange. La salle communale actuelle ne parvient pas à satisfaire toutes les demandes des associations, des familles, des élus communaux. Elle sera utilisée la semaine ainsi que le WE et sera composée d'une salle de 36.10 m2, un sanitaire avec accès PMR de 3.25 m2 et d'un sas de 4.55 m2.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de l'opération est estimé à 250 600 € HT. Le taux est de 40%.

Localisation géographique :
- ORPHIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	28 830,00	11,50%
TRAVAUX	221 770,00	88,50%
Total	250 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	100 240,00	40,00%
DEPARTEMENT (78) - Sollicité	75 180,00	30,00%
COMMUNE	75 180,00	30,00%
Total	250 600,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046906 - COR - CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL- COMMUNE DE PRUNAY-EN-YVELINES (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	278 326,00 € HT	40,00 %	111 330,00 €
	Montant total de la subvention		111 330,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PRUNAY EN YVELINES
Adresse administrative : 4 RUE D'ANDRET
78660 PRUNAY EN YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 décembre 2018 - 30 janvier 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :
La commune de Prunay-en-Yvelines (863 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Création d'un centre technique municipal".

La commune ne dispose plus d'espace de rangement pour le gros matériel d'entretien (tracteur, tondeuse, lame de déneigement, remorque, etc. .) depuis que la grange servant à cet usage a été transformée en centre de loisirs en 2017.
Sur une parcelle d'environ 450m², située à l'extrémité d'une zone nouvellement urbanisée, la commune souhaite donc construire un bâtiment à usage de centre technique municipal dont l'emprise au sol totale sera d'environ 250m².
Le projet comprend la construction d'une surface fermée d'environ 50m² et de grands auvents permettant le stationnement des véhicules encombrants.
La commune est particulièrement attentive à l'insertion paysagère du projet. La construction apparaîtra dans la continuité des constructions existantes avec des enduits et une toiture en tuiles plates similaires à l'environnement immédiat. Les abords seront traités en espaces verts, avec nouvelles plantations

d’arbres, et les murs de clôture en pierre ou enduits ton pierre.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de l'opération est estimé 278 326 € HT. Le taux est de 40%.

Localisation géographique :
- PRUNAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	32 340,00	11,62%
TRAVAUX	245 986,00	88,38%
Total	278 326,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	111 330,00	40,00%
DEPARTEMENT (78) - Sollicité	83 498,00	30,00%
COMMUNE	83 498,00	30,00%
Total	278 326,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046841 - COR - EXTENSION DE LA MAIRIE - SAINT-ILLIERS-LE-BOIS (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	305 000,00 € HT	40,00 %	122 000,00 €
		Montant total de la subvention	122 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-ILLIERS-LE-BOIS
Adresse administrative : 5 RUE DE LA MAIRIE
78980 SAINT-ILLIERS-LE-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude NOËL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 août 2019 - 1 mars 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Saint-Illiers-Le-Bois (431 habitants - INSEE 2016) propose l'opération suivante "Extension de la mairie".

L'actuelle mairie est située au premier étage, le rez-de-chaussée étant occupé par la salle polyvalente, aménagée en 2002. Les locaux sont anciens, ne répondent plus aux exigences en matière d'accessibilité et de sécurité et ne permettent plus d'accueillir l'ensemble de la population de la commune.

Le projet d'aménagement des locaux de la mairie prévoit la construction d'un nouvel édifice de plain-pied en extension des bâtiments existants. Ce dernier intègrera la nouvelle mairie en rez-de-chaussée et sera totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le nouveau bâtiment répondra également aux normes de la réglementation thermique et de la réglementation incendie.

La future mairie se composera d'un hall d'entrée, d'un secrétariat, du bureau des élus, de la salle du conseil, de rangement et de sanitaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 317 400 € HT, plafonné à 305 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- SAINT ILLIERS LE BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	276 000,00	86,96%
HONORAIRES	41 400,00	13,04%
Total	317 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	122 000,00	38,44%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	91 500,00	28,83%
COMMUNE	103 900,00	32,73%
Total	317 400,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009963 - COR - RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE - SAINT-ILLIERS-LE-BOIS (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	65 000,00 € HT	40,00 %	26 000,00 €
	Montant total de la subvention		26 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-ILLIERS-LE-BOIS
Adresse administrative : 5 RUE DE LA MAIRIE
78980 SAINT-ILLIERS-LE-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude NOËL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 31 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Saint-Illiers-Le-Bois (431 habitants - INSEE 2016) propose l'opération suivante "Reconstruction de l'école maternelle".

La maternelle est située dans un bâtiment réhabilité datant de l'an 2000, comprenant une salle de classe et une pièce à usage de salle de motricité et de dortoir. Celle-ci est issue d'un regroupement pédagogique entre les communes de Saint-Illiers-la-Ville et de Saint-Illiers-le-Bois et accueille près de trente enfants sur les 3 niveaux.

En vue d'accueillir les enfants des trois niveaux de la maternelle dans de bonnes conditions, les travaux consistent en la rénovation complète du bâtiment. Ainsi, le projet vise à mettre à disposition des jeunes élèves et de l'équipe pédagogique des locaux adaptés et lumineux et de réduire les dépenses énergétiques. En créant une extension, le pôle maternel possèdera une classe, une salle de motricité, une salle de repos et des sanitaires.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS EX046841.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 295 000 € HT, plafonné à 65 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- SAINT ILLIERS LE BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	295 000,00	100,00%
Total	295 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	26 000,00	8,81%
DEPARTEMENT 78 ET EXTENSION - Sollicité	180 500,00	61,19%
COMMUNE	88 500,00	30,00%
Total	295 000,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046848 - COR - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ET STABILISATION DES ACCOTEMENTS - AUVERS-SAINT-GEORGES (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUVERS SAINT GEORGES
Adresse administrative : PLACE DU GEN RAL LECLERC
91580 AUVERS SAINT GEORGES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis MEUNIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 octobre 2019 - 30 juin 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé des travaux (démarrage au 14 octobre 2019) est accordé du fait de la nécessité de réaliser les travaux dans le calendrier imparti, avant les intempéries hivernales qui retarderaient l'opération de plusieurs mois.

Description :
La commune d'Auvers-Saint-Georges (1 315 habitants INSEE 2016) propose l'opération : "Enfouissement de réseaux et stabilisation des accotements".
La commune est engagée depuis une vingtaine d'années dans un programme d'enfouissement des réseaux.
Dans ce cadre, le programme 2019, conduit en partenariat avec la SICAE (société d'intérêt collectif agricole d'électricité fournisseur et distributeur d'électricité à Auvers-Saint-Georges), concerne le chemin du Guette Lièvre, la route de Chanteloup et le chemin des Roches.
Il s'agit d'enfouir réseaux, gaines et câbles et d'accompagner cette opération par une amélioration de l'éclairage public. Une stabilisation des bordures sera également nécessaire, en raison de l'étroitesse des voies. Elle consistera en la pose de bordures qui stabiliseront les accotements qui resteront végétalisés et qui faciliteront l'écoulement des eaux de ruissellement vers des micro-puisards.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 436 598 € HT, plafonné à 370 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- AUVERS-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	436 598,00	100,00%
Total	436 598,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	148 000,00	33,90%
DEPARTEMENT (91) Sollicité	111 000,00	25,42%
COMMUNE	177 598,00	40,68%
Total	436 598,00	100,00%

DOSSIER N° EX046969 - COR - REFECTION DE VOIRIE VOIE COMMUNALE 1 - CHALOU-MOULINEUX (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	222 000,00 € HT	40,00 %	88 800,00 €
	Montant total de la subvention		88 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX
Adresse administrative : 12 RUE AD LE DE CHAMPAGNE
91740 CHALOU MOULINEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Geneviève MENNELET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 mars 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Chalou Moulineux (430 habitants INSEE 2016) propose l'opération "Réfection de voirie - voie communale 1".
La route de Congerville, entre Chalou et Congerville, est étroite (4 mètres de large) et dangereuse. Elle a été abimée par le passage d'engins lourds, et par le fait que les véhicules doivent se déporter sur les bas-côtés lors des croisements. Ce phénomène est accentué par la présence d'une aire de chargement agricole.
Il est donc envisagé une reprise de la structure des rives sur la partie la plus endommagée de la route soit 770 ml X 4m :
-renforcement des rives de chaussée (largeur 1 mètre) : structure neuve et couche de roulement,
-chaussée (largeur 3 m) : enrobé de reprofilage, couche d'accrochage et couche de roulement,
-accotements en grave après dérasement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 275 265,41 € HT, plafonné à 222 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- CHALOU-MOULINEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	239 361,23	86,96%
FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE	35 904,18	13,04%
Total	275 265,41	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	88 800,00	32,26%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	66 600,00	24,19%
COMMUNE	119 865,41	43,55%
Total	275 265,41	100,00%

DOSSIER N° 19010051 - COR - REFECTION DE VOIRIE VOIE COMMUNALE 2 - CHALOU-MOULINEUX (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	148 000,00 € HT	40,00 %	59 200,00 €
		Montant total de la subvention	59 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX
Adresse administrative : 12 RUE AD LE DE CHAMPAGNE
91740 CHALOU MOULINEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Geneviève MENNELET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 mars 2019 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Chalou Moulineux (430 habitants INSEE 2016) propose l'opération "Réfection de voirie - voie communale 2".
La route de Chicheny, entre Chalou et Chicheny qui passe par la gare de Guillerval-Mondésir, a une couche de roulement de 4,90 m de large en moyenne.
La réfection concerne une partie de cette route côté nord :
-renforcement des rives de chaussée (largeur 1 mètre) : reprise de structure,
-reprofilage de chaussée, couche d'accrochage et couche de roulement en ECF (Enrobé coulé à froid),
-accotements en grave.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche Iris EX046969.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 185 344,41 € HT, plafonné à 148 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- CHALOU-MOULINEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	161 169,50	86,96%
FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE	24 175,36	13,04%
Total	185 344,86	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	59 200,00	31,94%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	44 400,00	23,96%
COMMUNE	81 744,41	44,10%
Total	185 344,41	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046594 - COR RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ALAIN FOURNIER ET DE SES ABORDS AU PLESSIS LUZARCHES - SIPEAF (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	770 000,00 € HT	40,00 %	308 000,00 €
	Montant total de la subvention		308 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SIPEAF
Adresse administrative	:	3 CHEMIN DU FOUR CHAUX 95270 LE PLESSIS LUZARCHES
Statut Juridique	:	Syndicat Intercommunal
Représentant	:	Monsieur ALAIN MELIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 mai 2018 - 30 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
Le Syndicat Intercommunal Pour l'Ecole Alain Fournier (1 064 habitants - INSEE 2016) qui comprend 4 communes propose l'opération suivante : "Rénovation et extension de l'école Alain Fournier et de ses abords au Plessis Luzarches".
L'école a été construite en 1955, sur un terrain de 9000 m². Cet équipement scolaire est actuellement constitué d'un bâtiment principal, de plein pied, accueillant les salles de classe, la demi-pension et le bureau de la directrice et d'un bâtiment secondaire destiné à la bibliothèque. Les bâtiments contenant le préau et les sanitaires localisés dans la cour sont vétustes et posent des problèmes de conformité électrique, d'assainissement et d'isolation. L'organisation interne du bâtiment est peu propice au fonctionnement. Enfin, l'accessibilité au site à partir de la route départementale 922 est à réaménager. Cet accès, par le Chemin du four à Chaux, ne permet pas aux bus scolaires de manœuvrer facilement, il n'y a pas d'aire de retournement sur l'impasse. De plus, la dépose des enfants, en voiture, est rendue très dangereuse par la proximité de la RD922, avec sa circulation importante aux heures d'ouverture et fermeture de l'école.

Le projet se déroulera en 3 phases :
- une extension de l'existant par la construction d'un bâtiment de 450 m² regroupant la partie maternelle (2 classes et dortoirs) et la partie restauration scolaire (réfectoire et cuisine),
- la rénovation de l'espace libéré par la classe maternelle (120 m2) avec un aménagement d'un hall d'accueil des enfants avec préau, des bureaux pour les enseignants et la reconstruction complète du bloc sanitaire,
- l'aménagement des abords afin de sécuriser l'accès à l'école et les livraisons.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 1 646 466 € HT plafonné 770 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- LE PLESSIS-LUZARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 507 800,00	91,58%
HONORAIRES	138 666,00	8,42%
Total	1 646 466,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	308 000,00	18,71%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	231 000,00	14,03%
FINANCEMENT DETR	300 000,00	18,22%
COMMUNE	607 466,00	36,90%
FINANCEMENT DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)	200 000,00	12,15%
Total	1 646 466,00	100,00%

DOSSIER N° EX046450 - COR - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU LAVOIR DE ROCONVAL - AMENUCOURT (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	219 832,81 € HT	40,00 %	87 933,12 €
		Montant total de la subvention	87 933,12 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE D'AMENUCOURT
Adresse administrative	:	1 ROUTE DE SAINT-LEGER 95510 AMENUCOURT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Madame FREDERIQUE CAMBOURIEUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 juin 2019 - 30 avril 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune d'Amenucourt (213 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Aménagement des espaces publics autour du lavoir de Roconval".

Ce projet d'aménagement répond à plusieurs objectifs.

Le premier est de faire de cet espace, laissé à l'abandon, un parking paysager autour du ru de Roconval en mettant en valeur le patrimoine : lavoir, pont de pierre et amélioration de la perspective sur le ru. Cet aménagement des abords du cours d'eau permettra de redéfinir et consolider et de sécuriser les berges. Le lavoir sera remis en valeur par un nettoyage des enduits et une réfection de sa toiture. Les espaces naturels seront valorisés par des plantations préconisées par la charte paysagère.

Le second objectif est de créer 5 places de parking supplémentaires dont une à destination de personne à mobilité réduite dans un hameau où le stationnement est insuffisant

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement du hameau après l'enfouissement des réseaux, réalisé en 2018, et l'achat par la municipalité de parcelles laissées en friche.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 219 832,81 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

- AMENUCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	202 750,20	92,23%
HONORAIRES	17 082,61	7,77%
Total	219 832,81	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	87 933,12	40,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	65 949,84	30,00%
COMMUNE	65 949,85	30,00%
Total	219 832,81	100,00%

DOSSIER N° 19009942 - COR - RÉFECTION DE LA SALLE DES FÊTES ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS - AMENUCOURT (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	50 092,00 € HT	40,00 %	20 036,80 €
	Montant total de la subvention		20 036,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AMENUCOURT
Adresse administrative : 1 ROUTE DE SAINT-LEGER
95510 AMENUCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame FREDERIQUE CAMBOURIEUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 30 avril 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune d'Amenucourt (213 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réfection de la salle des fêtes et aménagement de ses abords".

La salle des fêtes d'Amenucourt est l'unique lieu de rencontre des habitants. La commune y accueille le relais assistance maternelle (RAM) et le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) une fois par semaine, la commission des fêtes s'efforçant d'y créer du lien social en organisant diverses manifestations.

Réalisés en plusieurs phases entre 1980 et 2008, les derniers travaux extérieurs datent toutefois des années 90. Un ravalement de l'ensemble du bâtiment est désormais nécessaire, ainsi que divers aménagements de ses abords. Le passage au gaz de ville l'an passé nécessite l'enlèvement de la cuve enfouie nécessitant un terrassement et de ce fait une réfection des espaces verts. La commune en profitera pour remettre en état les murets existants.

Le projet intègre également quelques travaux intérieurs : peinture, pose de stores nécessaire à l'utilisation optimale de la salle (vidéoprojecteur), réorganisation de l'espace cuisine.

La réalisation de ces travaux doit permettre de maintenir en état et d'optimiser une structure essentielle à la vie communale.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS EX046450.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 50 092. € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- AMENUCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	50 092,00	100,00%
Total	50 092,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	20 036,80	40,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	15 027,60	30,00%
COMMUNE	15 027,60	30,00%
Total	50 092,00	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009943 - COR - REAMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL - AMENUCOURT (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	99 999,50 € HT	40,00 %	39 999,80 €
	Montant total de la subvention		39 999,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE D'AMENUCOURT
Adresse administrative	:	1 ROUTE DE SAINT-LEGER 95510 AMENUCOURT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Madame FREDERIQUE CAMBOURIEUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2019 - 30 avril 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune d'Amenucourt (213 habitants - INSEE 2016) propose l'opération " Réaménagement du cimetière communal".

L'objectif de ce projet consiste à faciliter la circulation des usagers, le travail des entrepreneurs et l'organisation des cérémonies dans le cimetière caractérisé par un dénivelé très important. Peu praticable compte-tenu de l'implantation et du dénivelé des allées, le projet propose une réorganisation autour du calvaire symbolisant le centre du cimetière. L'aménagement d'une placette autour du calvaire, l'élargissement de l'allée centrale venant du portail, la création d'un cheminement stabilisé doivent faciliter l'accès au columbarium (créé en 2015) depuis l'entrée du cimetière.
L'accessibilité doit être améliorée par la réfection des marches d'une allée perpendiculaire et la création de paliers : les allées seront recouvertes d'un matériau permettant une bonne stabilisation du terrain et une circulation optimisée des usagers et des petits engins.
La création d'un mur en pierres sur fondation béton est indispensable au soutien du niveau supérieur (en remplacement des soutiens en rondins), ainsi que la création d'un caveau provisoire et la réfection de l'ossuaire.

Après la remise en état de l'église et la création du columbarium, ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'accueil de ce site.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS EX046450.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 99 999,50 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- AMENUCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	99 999,50	100,00%
Total	99 999,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	39 999,80	40,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	29 999,85	30,00%
COMMUNE	29 999,85	30,00%
Total	99 999,50	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° EX046836 - COR - RÉAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE SAINT-GÉDÉON - BANTHELU (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	313 952,50 € HT	40,00 %	125 581,00 €
	Montant total de la subvention		125 581,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BANTHELU
Adresse administrative : 3 RUE DE LA MAIRIE
95420 BANTHELU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GERARD LEHARIVELLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 avril 2019 - 30 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Banthelu (157 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réaménagement de la place de l'église Saint-Gédéon".

La place de l'église est l'unique espace public du village. Située au centre bourg, elle permet d'accéder à l'église, au cimetière et se trouve également près de la mairie.
Cet ensemble est peu convivial de par les revêtements existants et par l'absence d'espaces végétalisés ; aucun mobilier urbain n'invite à partager cet espace public.

L'objet du projet vise à requalifier cet espace, afin de le rendre :
- plus fonctionnel en termes d'accessibilité à l'église et au cimetière,
- plus qualitatif, en le transformant en un lieu plus agréable pour les habitants du village qui pourront profiter de ce nouvel espace grâce à l'aménagement du parvis et à la mise en valeur de l'église, du beffroi qui se trouve à l'angle de la rue et des murs, et des escaliers d'accès à la terrasse du cimetière.

Le sol de la place sera réalisé en dallage grès dans lequel sera délimitée une allée en pente douce depuis les places de stationnement existantes jusqu'à l'entrée de l'église pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
De la végétation sera introduite de chaque côté, irriguée par les eaux pluviales du parvis qui seront récupérées et stockées par un système de drain / réservoir.
Cet espace accueillera de surcroît les supports temporaires de panneaux électoraux dont les emplacements seront incorporés à l'aménagement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 313 952,50 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- BANTHELU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	281 775,00	89,75%
HONORAIRES	32 177,50	10,25%
Total	313 952,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	125 581,00	40,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	94 185,75	30,00%
COMMUNE	94 185,75	30,00%
Total	313 952,50	100,00%

DOSSIER N° 19009949 - COR - RÉFECTION DU TOIT DE L'ÉGLISE SAINT-GÉDÉON - BANTHELU (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	30 171,73 € HT	40,00 %	12 068,69 €
	Montant total de la subvention		12 068,69 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BANTHELU
Adresse administrative : 3 RUE DE LA MAIRIE
95420 BANTHELU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GERARD LEHARIVELLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 avril 2019 - 30 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Banthelu (157 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réfection du toit de l'église Saint-Gédéon".

Au cœur du village, en contrebas du cimetière et en retrait de la rue de la Mairie, l'église Saint-Gédéon, datant de 1070, est l'un des plus anciens édifices du Vexin. Victime des bombardements, les fragments restants sont inscrits aux Monuments Historiques depuis 1927. En 1960, une nouvelle église a été édifiée en 1960 par l'architecte Delaunay. Des vitraux donnant sur la partie en terrasse du cimetière et un chemin de croix en terre cuite ont été réalisés par le maitre verrier Pierre Gaudin.

L'état de la toiture de l'église actuelle nécessite un remplacement complet des tuiles dont l'état s'est fortement dégradé.
L'opération consiste à refaire la toiture avec des tuiles neuves, identiques d'aspect aux tuiles existantes, posées sur liteau, intégrant la pose de rives sur les deux côtés du toit, d'un feutre souple respirant et

contre lattage, et de tuiles de ventilation.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS EX046836.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 30 171,73 € HT. La subvention est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- BANTHELU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	28 613,33	94,83%
HONORAIRES	1 558,40	5,17%
Total	30 171,73	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	12 068,69	40,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	9 051,52	30,00%
COMMUNE	9 051,52	30,00%
Total	30 171,73	100,00%

DOSSIER N° EX046813 - COR - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LA MARETTE - BRÉANÇON (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	216 317,36 € HT	40,00 %	86 526,95 €
	Montant total de la subvention		86 526,95 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BREANCON
Adresse administrative	:	4 RUE DU MOULIN 95640 BREANCON
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Armand DEDIEU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2017 - 30 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Bréançon (376 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réaménagement de la mairie".

La commune, composée du bourg et de ses hameaux du ROSNEL, du FAŸ et de LA LAIRE a connu récemment une forte croissance démographique.

L'école de La Marette, créée dans les anciennes écuries du manoir de la commune, accueille aujourd'hui 80 enfants du village, mais également des élèves des communes voisines.

L'école est en pleine expansion et pour pallier le manque de places, la commune a décidé d'agrandir le groupe scolaire. Elle envisage ainsi :
- de déplacer le restaurant scolaire dans une annexe de la Mairie.
- de transformer l'actuel restaurant scolaire pour réaliser une 4ème classe. Aujourd'hui, les enfants

doivent traverser la route pour accéder à leur classe située dans les locaux de la Mairie. Cela permettra de réunir l'ensemble des élèves dans un lieu unique.
- de réaménager la cour, en remplaçant l’espace engazonné par un espace souple plus adapté aux activités et aux jeux extérieurs.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", est prise en compte dans la fiche IRIS 19009945.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 216 317,36 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- BREANCON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	193 447,35	89,43%
HONORAIRES	22 870,00	10,57%
Total	216 317,35	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	86 526,95	40,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	64 895,21	30,00%
COMMUNE	64 895,21	30,00%
Total	216 317,37	100,00%

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-455

DOSSIER N° 19009945 - COR - RÉAMENAGEMENT DE LA MAIRIE - BRÉANÇON (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	153 682,64 € HT	40,00 %	61 473,05 €
	Montant total de la subvention		61 473,05 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BREANCON
Adresse administrative	:	4 RUE DU MOULIN 95640 BREANCON
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Armand DEDIEU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2017 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Bréançon (376 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réaménagement de la mairie".

Les locaux de la Mairie datent du début du XX siècle. Par conséquent, ils ne répondent plus aux nouvelles normes d'accessibilité et de sécurité et nécessitent une remise à neuf pour accueillir le public.

La commune a donc décidé de réaménager l'ensemble du rez-de-chaussée, en rénovant totalement les plafonds, les murs et les sols et en réorganisant l'espace pour une meilleure accessibilité du public : création d'un hall d'accueil et d'un plus grand bureau pour le secrétariat.

Une salle mieux dimensionnée permettant l'organisation de réunions sera créée. Elle fera office de salle du conseil municipal et de salle des mariages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 176 270 € HT, plafonné à 153 682,64 € HT. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :
- BREANCON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	153 400,00	87,03%
HONORAIRES	22 870,00	12,97%
Total	176 270,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	61 473,05	34,87%
DEPARTEMENT 95 -Sollicité	46 104,79	26,16%
COMMUNE	68 692,16	38,97%
Total	176 270,00	100,00%

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS MODIFIEES RELATIVES AUX "100 000 STAGES"

Commission permanente du 22 novembre 2017 - CP2017-542
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° EX026766 - COR AMENAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF - ANDELU (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	92 000,00 € HT	40,00 %	36 800,00 €
		Montant total de la subvention	36 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANDELU
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78770 ANDELU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier RAVENEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2017 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
Le bâtiment actuel, ancien local des pompiers, est constitué d'une salle unique de 4 m x 4,5 m, soit une surface de 18 m² sur un rez-de-chaussée avec une charpente apparente. Bien que la toiture soit en mauvais état, la charpente est saine et les maçonneries extérieures ne présentent pas de désordres majeurs apparents.
Actuellement utilisé par le Comité des Fêtes et l'Association des Parents d'Elèves en local de rangement, le local sera utilisé, après rénovation, par les associations locales et les personnes de la commune pour les réunions et l'organisation des fêtes locales.
Il est prévu de réaménager totalement le bâtiment et de créer une extension de 20 m².

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- ANDELU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	80 166,00	87,14%
HONORAIRES	11 834,00	12,86%
Total	92 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	36 800,00	40,00%
COMMUNE	27 600,00	30,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	27 600,00	30,00%
Total	92 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 novembre 2017 - CP2017-542
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 17014692 - COR AMENAGEMENT DES ABORDS DU CIMETIERE ET CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR - ANDELU (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	189 750,00 € HT	40,00 %	75 900,00 €
		Montant total de la subvention	75 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANDELU
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78770 ANDELU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier RAVENEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2017 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :
Il est envisagé de réaliser le projet suivant :
En préalable, le conseil départemental va modifier le tracé de la route départementale RD45 pour inciter les voitures à ralentir dans le virage à l'entrée de ville. Ce tracé est mis en œuvre spécifiquement par les services du département des Yvelines. Ce réaménagement permet de sécuriser l'accès du cimetière en le déplaçant et d'aménager une nouvelle allée permettant l'accès au cimetière par :
- la création d'un nouveau portail d'entrée du cimetière sur le côté sud et d'une allée dans l'axe du nouveau portail.
- l'intégration des containers dans la composition générale, tournés sur le parking et non plus côté route pour des raisons pratiques et esthétiques
-une allée piétonne assurant la liaison avec le parking et permettant le passage des personnes à mobilité réduite (PMR),
- la création de places de stationnement de part et d'autre de la nouvelle allée d'entrée
- des plantations d'arbres sur les terre-pleins latéraux
- le portail métallique, de 3,50m de large, sera semblable à celui existant, composé de 2 vantaux, peint de

couleur sombre et inscrit entre 2 piles de maçonneries avec larmiers de couronnement. Il est envisagé de réaliser à l'intérieur du cimetière un «jardin du souvenir». Il sera réalisé à l'emplacement libre situé en face du portail de l'entrée actuelle, sur une surface engazonnée de 16m2 avec un puits de dispersion, 2 columbariums, un banc et une flamme gravée. L'ensemble sera engazonné en périphérie et entouré d'une haie.

Comme pour la fiche-projet n°EX026766, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- ANDELU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	165 002,50	86,96%
HONORAIRES	24 747,50	13,04%
Total	189 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	75 900,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 -sollicité	56 925,00	30,00%
COMMUNE	56 925,00	30,00%
Total	189 750,00	100,00%

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° EX029173 - COR REFECTION DE VOIRIE - BOIGNEVILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	226 080,00 € HT	40,00 %	90 432,00 €
		Montant total de la subvention	90 432,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIGNEVILLE
Adresse administrative : 2 RUE SAINT-VAL
91720 BOIGNEVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2018 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Les travaux porteront sur une quinzaine de voies et consisteront en :
- la reprise partielle des enrobés,
- la réalisation d'un coulis ECF (enrobé coulé à froid) monocouche,
- la mise en place de bandes "cédez le passage", "stop", "appel" pour certaines voies.

Suite à la publication d'offres de stage restées infructueuses, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- BOIGNEVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	226 080,00	100,00%
Total	226 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	90 432,00	40,00%
DEPARTEMENT 91	67 824,00	30,00%
COMMUNE	67 824,00	30,00%
Total	226 080,00	100,00%

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 18000026 - COR - RAVALEMENT DE LA FACADE DE LA BOUTIQUE MULTISERVICE - BOIGNEVILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	8 662,00 € HT	40,00 %	3 464,80 €
	Montant total de la subvention		3 464,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIGNEVILLE
Adresse administrative : 2 RUE SAINT-VAL
91720 BOIGNEVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La boutique multiservices, créée en 2007, regroupe des activités de vente d'épicerie, de dépôt de pains et d'agence postale communale. Unique dans le secteur, le maintien du dernier commerce de Boigneville s'intègre dans les actions menées par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
La Commune en est propriétaire et une employée communale en gère le fonctionnement.
Le projet prévoit un ravalement de la façade de la boutique qui s'insère harmonieusement et durablement avec le contexte du bâti vernaculaire environnant.

Comme pour la fiche-projet n° EX029173, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- BOIGNEVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	8 662,00	100,00%
Total	8 662,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	3 464,80	40,00%
DEPARTEMENT 91	2 598,60	30,00%
COMMUNE	2 598,60	30,00%
Total	8 662,00	100,00%

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 18000029 - COR - REFECTION DU MUR EN PIERRE ADJACENT DE LA MAIRIE - BOIGNEVILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	2 146,00 € HT	40,00 %	858,40 €
	Montant total de la subvention		858,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIGNEVILLE
Adresse administrative : 2 RUE SAINT-VAL
91720 BOIGNEVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet consiste en la réfection du mur en pierres adjacent à la mairie. Il a besoin d'être enduit et rejointoyer tout en préservant le caractère authentique de la pierre locale.

Comme pour la fiche-projet n° EX029173, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- BOIGNEVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 146,00	100,00%
Total	2 146,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	858,40	40,00%
DEPARTEMENT 91	643,80	30,00%
COMMUNE	643,80	30,00%
Total	2 146,00	100,00%

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 18000030 - COR - AMENAGEMENT DE LA COUR SITUEE 16 PLACE DE L'EGLISE - BOIGNEVILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	4 075,00 € HT	40,00 %	1 630,00 €
		Montant total de la subvention	1 630,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIGNEVILLE
Adresse administrative : 2 RUE SAINT-VAL
91720 BOIGNEVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'entrée principale mène sur une cour divisée en deux parties distinctes, séparée par un mur en grès prolongé par des plaques en béton. La suppression de ces plaques qui est prévue permet de mettre en valeur le mur en grès tout en conservant une délimitation entre ces espaces.
Les revêtements des cours étant hétérogènes et dégradés, un aménagement d'ensemble à partir de revêtement perméable va marquer la présence des cours et du cheminement.
La valorisation de l'entrée et de ces terrasses végétalisées accessibles en fond de cour va offrir des vues remarquables notamment sur l'église, ce qui nécessite un défrichement et l'installation d'un banc. Un traitement des cheminements est également prévu.

Comme pour la fiche-projet n° EX029173, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- BOIGNEVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	4 075,00	100,00%
Total	4 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	1 630,00	40,00%
DEPARTEMENT 91	1 222,50	30,00%
COMMUNE	1 222,50	30,00%
Total	4 075,00	100,00%

Commission permanente du 18 mai 2016 - CP16-184
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16000417 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE – BUTHIERS (77)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	97 750,00 € HT	45,00 %	43 987,50 €
	Montant total de la subvention		43 987,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUTHIERS
Adresse administrative : 7 RUE DES ROCHES
77760 BUTHIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2015 - 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
Concernant la mairie, côté rue du Pillage, le projet prévoit un accès pour l'accueil du public. L'escalier, la rampe et le muret existant seront démolis. Un escalier et un monte personne pour les Personnes à Mobilité Réduite seront créés. Côté rue des Roches, le projet prévoit un accès pour le personnel. L'escalier existant et l'accès seront réaménagés. Le muret conservé sera adapté et nettoyé. Un aménagement paysager des abords de la mairie est également programmé.

Concernant la médiathèque, le projet prévoit le réaménagement paysager de l'accès à la médiathèque depuis la rue des Roches jusqu'à l'entrée de la médiathèque. Un escalier ainsi que des rampes accessibles PMR à 5% avec paliers intermédiaires seront créés. Les accès seront matérialisés par différents revêtements de sols.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- BUTHIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	85 000,00	86,96%
HONORAIRES	12 750,00	13,04%
Total	97 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	43 987,50	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	34 212,50	35,00%
COMMUNE	19 550,00	20,00%
Total	97 750,00	100,00%

Commission permanente du 22 novembre 2017 - CP2017-542
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16000418 - CRUR AMENAGEMENT PAYSAGER DE DEUX AIRES DE STATIONNEMENT - BUTHIERS (77)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	24 150,00 € HT	45,00 %	10 867,50 €
	Montant total de la subvention		10 867,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUTHIERS
Adresse administrative : 7 RUE DES ROCHES
77760 BUTHIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2015 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC... etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
Concernant l'aire de stationnement et l'abri bus situés face à la mairie, le projet prévoit une ouverture du mur en pierre bordant la rue des Roches, perpendiculaire à l'abri bus, sur 150 m permettant un accès piéton direct, indépendant et sécurisé face au passage piéton. L'abri bus sera nettoyé et une surface en béton désactivé sera créée à l'avant afin de délimiter la zone. L'aire de stationnement sera aménagée et paysagée, avec la création de neuf places de stationnement, dont 2 places adaptées pour les personnes à mobilité réduite, ponctuées de zones engazonnées et plantées.

Sur l'aire du Vieux Puits, la création de cinq places de stationnement, dont une place adaptée pour les personnes à mobilité réduite sera également accompagnée de zones engazonnées et plantées.

Pour les espaces de stationnement, un revêtement bi-couche avec silico-calcaire et marquage au sol est prévu.

Intérêt régional :

Cette opération répond aux objectifs du dispositif Contrat rural (CRUR) de la Région Ile-de-France dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire francilien.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- BUTHIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	21 000,00	86,96%
HONORAIRES	3 150,00	13,04%
Total	24 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	10 867,50	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	8 452,50	35,00%
COMMUNE	4 830,00	20,00%
Total	24 150,00	100,00%

Commission permanente du 8 mars 2017
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000405

Objet : AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE - BUTHIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	178 100,00 €	45,00 %	80 145,00 €
	Montant Total de la subvention		80 145,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUTHIERS
Adresse administrative : 7 RUE DES ROCHES
77760 BUTHIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire

N° SIRET : 21770060800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 17 février 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC... etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
L'actuel agencement des locaux de la mairie ne permet pas un fonctionnement correct des services que les administrés sont en droit d'attendre ; il convient donc d'effectuer des travaux d'amélioration, consistant en une redistribution des fonctions des différentes salles et des accès, une réhabilitation des menuiseries et un ravalement de la façade.

Description :
Le secrétariat actuel est installé dans une salle de 20 m² qui sert également d'accueil du public.

Afin d'accueillir le public convenablement, l'aménagement de l'actuelle salle de réunion (34 m²) permettrait de constituer deux espaces : l'un, avec un comptoir, pour l'accueil et l'attente du public ; l'autre pour le secrétariat à proprement dit. Cet espace d'accueil-attente bénéficierait d'un accès public indépendant.
L'actuelle salle du cadastre (15m²) serait transformée en un deuxième bureau destiné à la secrétaire principale (bureau de consultation) pour le traitement général des dossiers et la réception confidentielle du public.
La salle de réunion serait déplacée à proximité du bureau du maire.
Le projet prévoit une liaison entre la zone d'attente du public et le bureau de consultation (ouverture d'un mur et création d'une porte).
La zone d'accueil-attente-réception du public au rez-de-chaussée sera mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. Des sanitaires accessibles PMR seront créés à l'arrière du bâtiment.
Le projet prévoit le ravalement des façades et le remplacement des menuiseries afin de mettre en valeur la façade de la mairie.

Intérêt régional :
Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- BUTHIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux	154 869,00	86,96%
HONORAIRES	23 231,00	13,04%
Total	178 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	80 145,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	62 335,00	35,00%
COMMUNE	35 620,00	20,00%
Total	178 100,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 145,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	43 987,50 €
	Montant total	43 987,50 €

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° EX024695 - COR REHABILITATION DE LA ROUTE DE VILBERT - COURTOMER (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	160 000,00 € HT	40,00 %	64 000,00 €
		Montant total de la subvention	64 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE COURTOMER
Adresse administrative	:	MAIRIE 77390 COURTOMER
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur François CHEVALLIER MAMES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La rue de Verdun, route départementale, est l'un des axes importants de la commune qui se termine sur un carrefour, formé par la rue du Cordeau et par la route de Vilbert.
La rue du Cordeau permet l'accès à la zone artisanale de Courtomer puis à la commune de Chaumes-en-Brie et à la RN 36. La route de Vilbert permet l'accès à la commune de Bernay Vilbert, de Rozay-en-Brie et à la RN 4.
Les travaux consistent à terrasser de part et d'autre de la voirie existante sur 1 m de large et sur 40 cm de profondeur, puis de dresser le fond de forme et de mettre en place, sur un fond de géotextile, 40 cm de grave non traitée de calibre 0/ 31.5. Le chantier se fera de part et d'autre de la voie existante sauf sur les 50 premiers mètres en agglomération, où l'élargissement ne se fera que d'un seul côté, celui opposé aux bordures existantes. Par la suite un calibrage de chaussée à 5m sera réalisé.
Après la réalisation du chantier, les eaux de ruissellement ne seront plus retenues en bordure de chaussée mais seront évacuées ou absorbées sans apporter de détérioration.

Suite à la publication d'une offre de stage, la Région exempte la commune sur la durée minimale d'un mois de stage.

Localisation géographique :

- COURTOMER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	181 070,00	95,26%
FRAIS D'HONORAIRES	9 000,00	4,74%
Total	190 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	64 000,00	33,67%
DEPARTEMENT (77)	48 000,00	25,25%
COMMUNE	78 070,00	41,07%
Total	190 070,00	100,00%

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 17015925 - COR REHABILITATION DE LA RUE DU CORDEAU - COURTOMER (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	210 000,00 € HT	40,00 %	84 000,00 €
		Montant total de la subvention	84 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTOMER
Adresse administrative : MAIRIE
77390 COURTOMER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François CHEVALLIER MAMES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La rue de Verdun, route départementale, est l'un des axes importants de la commune qui se termine sur un carrefour, formé par la rue du Cordeau et par la route de Vilbert. La rue du Cordeau permet l'accès à la zone artisanale de Courtomer puis à la commune de Chaumes-en-Brie et à la RN 36.
Les travaux consistent à mettre la voie en sécurité pour la circulation piétonne et motorisée. Ce chantier permettra aussi de réaliser un ouvrage pérenne de par la constitution prévue mais aussi par l'amélioration des écoulements et captation des eaux de ruissellement.

Comme sur la fiche-projet EX024695, la Région exempte la commune concernant la durée minimale de stage.

Localisation géographique :
- COURTOMER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	242 500,00	95,28%
FRAIS D'HONORAIRES	12 000,00	4,72%
Total	254 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	84 000,00	33,01%
DEPARTEMENT (77)	63 000,00	24,75%
COMMUNE	107 500,00	42,24%
Total	254 500,00	100,00%

Commission permanente du 16 novembre 2016 - CP16-622
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16007801 - EXTENSION DE L'ECOLE JACQUES PREVERT - COMMUNE DE PISCOP

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	135 700,00 € HT	45,00 %	61 065,00 €
		Montant total de la subvention	61 065,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PISCOP
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95350 PISCOP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LAGIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2016 - 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'extension sera composée d'un ensemble modulaire de 83 m² qui sera dédié aux activités scolaires et périscolaires

Le caractère modulaire de la construction permettra une transformation des locaux selon les besoins et notamment l'accueil d'une classe supplémentaire.
L'espace créé sera utilisé dans un premier temps comme salle d'évolution pour permettre des activités de motricité aux heures scolaires puis de garderie pour les périodes périscolaires.
L'accès de la salle se fera par un sas de 13 m² relié à l'école et aux sanitaires.
Le bâti sera évolutif avec cloison amovible pour permettre une solution d'aménagement d'espace flexible en fonction des besoins de l'école et des activités à prévoir.

La Région exempte la commune concernant la durée minimale de stage.

Localisation géographique :
- PISCOP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÜT DE L'OPERATION	135 700,00	100,00%
Total	135 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	61 065,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	44 781,00	33,00%
COMMUNE	29 854,00	22,00%
Total	135 700,00	100,00%

Commission permanente du 16 novembre 2016 - CP16-622
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16007803 - CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE - COMMUNE DE PISCOP

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	123 300,00 € HT	45,00 %	55 485,00 €
		Montant total de la subvention	55 485,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PISCOP
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95350 PISCOP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LAGIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2016 - 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La nouvelle bibliothèque composée de deux modules bien distincts (71m² SU) sera à proximité de l'école et de la salle polyvalente et accessible soit par l'extérieur, soit par l'école. La nouvelle structure permettra un meilleur classement et une mise en valeur des documents pour rendre plus agréable la visibilité par les lecteurs.

Désormais, les enfants n'auront plus à emprunter la voie publique et supporter les intempéries durant les temps scolaires. La sécurité des enfants est ainsi assurée.

La bibliothèque sera accessible aussi par les animateurs lors des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et par la garderie pour des activités autour de la lecture.

Un SAS fera la transition entre un module dédié à l'espace de lecture et un module de 21 m² composé du bureau du directeur (6m²) et d'un espace de rangement.

Comme sur la fiche-projet 16007801, la Région exempte la commune concernant la durée minimale de stage.

Localisation géographique :

- PISCOP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÜT DE L'OPERATION	130 800,00	100,00%
Total	130 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	55 485,00	42,42%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (95)	22 194,00	16,97%
COMMUNE	53 121,00	40,61%
Total	130 800,00	100,00%

Commission permanente du 16 novembre 2016 - CP16-622
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16007804 - REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - COMMUNE DE PISCOP

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	41 000,00 € HT	45,00 %	18 450,00 €
	Montant total de la subvention		18 450,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PISCOP
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95350 PISCOP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LAGIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 31 mars 2017 - 31 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La superficie du logement est de 73 m². Il se compose d'un couloir qui dessert une cuisine, trois chambres, une salle de bains et un WC.

Comme sur la fiche-projet 16007801, la Région exempte la commune concernant la durée minimale de stage.

Localisation géographique :
- PISCOP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÜT DE L'OPERATION	41 000,00	100,00%
Total	41 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	18 450,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (95)	12 300,00	30,00%
COMMUNE	10 250,00	25,00%
Total	41 000,00	100,00%

Commission permanente du 30 mai 2018 - CP2018-197
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° EX033497 - COR - EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - SAINT-GERMAIN-LAXIS (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	186 230,00 € HT	40,00 %	74 492,00 €
	Montant total de la subvention		74 492,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAXIS
Adresse administrative : PLACE EMILE PIOT
77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Willy DELPORTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 juin 2017 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (bureaux d'études, CSPS, programmiste), intégrées par le maître d'ouvrage au périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Saint-Germain-Laxis (728 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Extension de l'école élémentaire".
Le projet porte sur la construction d'une nouvelle salle d'évolution d'environ 67m², en continuité de l'école existante, rattachée au Syndicat de Regroupement Pédagogique de Moisenay / Saint-Germain-Laxis.
L'école comporte deux classes de CM1 et CM2. Elle ne dispose pas de salle d'évolution et les activités sportives sont effectuées dans la salle des fêtes communale, à proximité de l'école, et au gymnase du Logis formation (ADSEA 77) situé à 400 m de cette dernière. Cette salle pourrait également être utilisée en salle de classe supplémentaire le cas échéant.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-LAXIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	161 939,00	86,96%
FRAIS D'HONORAIRES	24 291,00	13,04%
Total	186 230,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	74 492,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 sollicité	55 869,00	30,00%
COMMUNE	55 869,00	30,00%
Total	186 230,00	100,00%

Commission permanente du 30 mai 2018 - CP2018-197
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 18004050 - COR - REQUALIFICATION DU VESTIAIRE DU FOOTBALL EN LOCAL TECHNIQUE - SAINT-GERMAIN-LAXIS (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	67 505,00 € HT	40,00 %	27 002,00 €
	Montant total de la subvention		27 002,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAXIS
Adresse administrative : PLACE EMILE PIOT
77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Willy DELPORTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 juin 2017 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (bureaux d'études, CSPS, programmiste), intégrées par le maître d'ouvrage au périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Saint-Germain-Laxis (728 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Requalification du vestiaire du football en local technique".

La commune n'a plus d'association sportive de football depuis plusieurs années. L'ancien terrain de football est désormais un terrain multisports, comprenant un parcours de santé et une aire de jeux pour les petits. Les vestiaires désaffectés sont fermés depuis de nombreuses années. Il s'agit donc de réaffecter ces locaux pour stocker le matériel des services techniques de la commune et de réaliser un abri pour les utilisateurs des espaces sportifs. Cette requalification concerne une surface d'environ 90m².

Comme sur la fiche-projet n°EX033497, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-LAXIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 700,00	86,96%
FRAIS D'HONORAIRES	8 805,00	13,04%
Total	67 505,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	27 002,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 Sollicité	20 251,50	30,00%
COMMUNE	20 251,50	30,00%
Total	67 505,00	100,00%

Commission permanente du 12 juillet 2016 CP 16-291
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 CP 2019-455

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008072

Objet : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL SCOLAIRE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
	Montant Total de la subvention		99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77660 SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21770415400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune a pu faire le constat d'une évolution démographique et d'un inversement de la pyramide des âges. Les extensions urbaines ont ainsi généré la venue de nouveaux habitants et une augmentation du nombre d'élèves.
La réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps scolaires et périscolaires nécessitent des modifications et une réorganisation au sein de l'école.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'extension de

l'école et de remise aux normes PMR. Ces travaux prévoient la création d'un accueil scolaire et d'une classe scolaire ainsi que le réaménagement de la classe existante, de son entrée et de ses sanitaires.
La salle d'accueil servira aussi de salle de motricité et d'activités diverses.

Description :
Les travaux comprennent :
- la démolition de l'atelier existant, avec retrait préalable de la couverture fibro-ciment amiantée,
- la construction d'un bâtiment de 175 m² pour l'aménagement d'un accueil scolaire avec sas d'entrée et sanitaires et construction de la classe n° 2 supplémentaire
- création d'une rampe d'accès PMR et paliers
- réaménagement de la classe n°1, de son entrée et de ses sanitaires

Intérêt régional :

Suite à la publication d'offres de stage restées infructueuses, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	219 647,00	87,16%
Honoraires	32 370,00	12,84%
Total	252 017,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	99 900,00	39,64%
Département	77 700,00	30,83%
Commune	74 417,00	29,53%
Total	252 017,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	70 000,00 €
2017	25 000,00 €
2018	4 900,00 €

Commission permanente du 16 novembre 2016 CP 16-291
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP 2019-455

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016351

Objet : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE CLASSE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	89 280,00 €	45,00 %	40 176,00 €
	Montant Total de la subvention		40 176,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-JEAN-LES-DEUX JUMEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77660 SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude SPECQUE, Maire

N° SIRET : 21770415400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune a pu faire le constat d'une évolution démographique et d'un inversement de la pyramide des âges. Les extensions urbaines ont ainsi généré la venue de nouveaux habitants et une augmentation du nombre d'élèves.
La réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps scolaires et périscolaires nécessitent des modifications et une réorganisation au sein de l'école.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école et de remise aux normes PMR. Ces travaux prévoient la création d'un accueil scolaire et d'une

classe scolaire ainsi que le réaménagement de la classe existante, de son entrée et de ses sanitaires.

Description :
Les travaux de construction et d'aménagement de la nouvelle classe comprennent :
- la démolition de l'existant,
- la construction de la classe
- Aménagement

Intérêt régional :

Suite à la publication d'offres de stage restées infructueuses, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	77 634,00	86,96%
Honoraire et études	11 646,00	13,04%
Total	89 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	40 176,00	45,00%
Département	31 248,00	35,00%
Commune	17 856,00	20,00%
Total	89 280,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 140,00 €
2018	8 036,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	99 900,00 €
	Montant total	99 900,00 €

Commission permanente du 16 novembre 2016 - CP 16-291
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 CP 2019-455

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016784

Objet : REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES PMR DE LA CLASSE EXISTANTE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77))

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	58 720,00 €	45,00 %	26 424,00 €
	Montant Total de la subvention		26 424,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77660 SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude SPECQUE, Maire

N° SIRET : 21770415400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune a pu faire le constat d'une évolution démographique et d'un inversement de la pyramide des âges. Les extensions urbaines ont ainsi généré la venue de nouveaux habitants et une augmentation du nombre d'élèves.
La réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps scolaires et périscolaires nécessitent des modifications et une réorganisation au sein de l'école.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école et de remise aux normes PMR. Ces travaux prévoient la création d'un accueil scolaire et d'une

classe scolaire ainsi que le réaménagement de la classe existante, de son entrée et de ses sanitaires.

Description :
Les travaux de réaménagement de la classe existante et de la mise aux normes PMR consisteront :
- à la création d'une rampe d'accès PMR et paliers
- au réaménagement de l'entrée de la classe et de ses sanitaires

Intérêt régional :

Suite à la publication d'offres de stage restées infructueuses, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	61 955,00	88,72%
Honoraires	7 875,00	11,28%
Total	69 830,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	26 424,00	39,54%
Département	20 552,00	30,75%
Commune	19 854,00	29,71%
Total	66 830,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 139,00 €
2018	5 285,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	99 900,00 €
	Montant total	99 900,00 €

Commission permanente du 12 juillet 2016 - CP16-291
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16005427 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE JEUX-THEMERICOURT

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	30 937,00 € HT	45,00 %	13 921,65 €
	Montant total de la subvention		13 921,65 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THEMERICOURT
Adresse administrative : RUE ACHIM D'ABOS
95450 THEMERICOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel ABRAHAM, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2016 - 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'espace jeux sera implanté derrière la mairie, dans la cour.
Les travaux consisteront en :
-traitement des sols et pose de jeux en bois,
-pose de garde du corps en périphérie,
-ouverture d'un accès en fond de cour avec la pose d'un portillon.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- THEMERICOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	26 902,00	86,96%
HONORAIRES ET FRAIS	4 035,00	13,04%
Total	30 937,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	13 921,65	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95	9 281,10	30,00%
COMMUNE	7 734,25	25,00%
Total	30 937,00	100,00%

Commission permanente du 5 juillet 2017 - CP2017-312
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX020581

Objet : COR - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON GEORGES POUR Y IMPLANTER LA BIBLIOTHEQUE ET UNE SALLE POLYVALENTE - LES ALLUETS LE ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	214 600,00 €	40,00 %	85 840,00 €
	Montant Total de la subvention		85 840,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ALLUETS LE ROI
Adresse administrative : MAIRIE
78580 LES ALLUETS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GAUTIER, Maire

N° SIRET : 21780010100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 5017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Superficie 748,42 km²
Population (INSEE 2014) 1 237
Entité SDRIF "Bourg, Village, Hameaux"
% Surfaces non urbanisés 86,11 %
EPCI Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
TIM Confluence Seine-Oise
SCOT hors SCOT
PLU approuvé depuis le 25 avril 2014

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur et le PADD, il apparait prioritaire de conforter les espaces publics, de préserver le patrimoine bâti remarquable, de maintenir les commerces et enfin de rendre

paisible la circulation. C'est pourquoi, la commune souhaite inscrire à son futur contrat rural les opérations suivantes :
- Réhabilitation du corps de garde,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges,
- Aménagements extérieurs.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :
- Réhabilitation du corps de garde : le coût est estimé à 58 454 € HT, plafonné à 18 500 € HT,
- Réhabilitation et extension de la maison de Georges : le coût est estimé à 803 075 € HT, plafonné à 214 600 € HT,
- Aménagements extérieurs : le coût est estimé à 506 140 € HT, plafonné à 136 900 € HT.

Description :
La réhabilitation de la "maison de Georges" consiste en une extension du bâtiment sur un niveau, pour en faire une salle à usage polyvalent (espace médiathèque, foyer pour associations sportives, salle d'exposition), comprenant un petit coin cuisine et des sanitaires. L'architecture se doit d'être aérée, afin de permettre à la lumière d'entrer pleinement dans le bâtiment. A noter, le transformateur existant devra être intégré au bâtiment.

Intérêt régional :

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- LES ALLUETS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	803 075,00	100,00%
Total	803 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	85 840,00	10,69%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	64 380,00	8,02%
COMMUNE	652 855,00	81,29%
Total	803 075,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 336,00 €
2018	34 336,00 €
2019	17 168,00 €

Commission permanente du 5 juillet 2017 - CP2017-312
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 17009116 - COR - REHABILITATION DU CORPS DE GARDE - LES ALLUETS LE ROI

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	18 500,00 € HT	40,00 %	7 400,00 €
		Montant total de la subvention	7 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ALLUETS LE ROI
Adresse administrative : MAIRIE
78580 LES ALLUETS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GAUTIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 juillet 2017 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Corps de garde est réhabilité et aménagé en espace ouvert au public.

Comme sur la fiche-projet n° EX020581**,** la région exempte la commune dans le cadre de ce dispositif sur la durée minimale de stage.

Localisation géographique :
- LES ALLUETS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 454,00	100,00%
Total	58 454,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	7 400,00	12,66%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	5 550,00	9,49%
COMMUNE	45 504,00	77,85%
Total	58 454,00	100,00%

Commission permanente du 5 juillet 2017 - CP2017-312
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 17009117 - COR - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - LES ALLUETS LE ROI

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	136 900,00 € HT	40,00 %	54 760,00 €
		Montant total de la subvention	54 760,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ALLUETS LE ROI
Adresse administrative : MAIRIE
78580 LES ALLUETS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GAUTIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 juillet 2017 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Il s'agit de créer :

· Un espace public à dominante végétale au nord-ouest de la place, avec conservation des murs existants le long des voies en guise de protection phonique et réalisation d'un mur végétal sur la façade sud-est de la mairie,

- un espace public plus ouvert, vivant et urbain sur le reste de la place, profitant de l'espace laissé par les anciens bâtiments qui ont été démolis. Des bancs pourront agrémenter cet espace, en utilisant la base des murs démolis

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire

Localisation géographique :
- LES ALLUETS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	506 140,00	100,00%
Total	506 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	54 760,00	10,82%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 - En cours	41 070,00	8,11%
COMMUNE	410 310,00	81,07%
Total	506 140,00	100,00%

Commission permanente du 24 janvier 2018 - CP2018-038
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° EX028737 - CoR - CREATION D'UN ESPACE LUDIQUE SPORTIF ET CONVIVIAL - LE BELLAY EN VEXIN (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	114 390,00 € HT	40,00 %	45 756,00 €
	Montant total de la subvention		45 756,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DU BELLAY EN VEXIN
Adresse administrative	:	PLACE DE LA MAIRIE 95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Didier GABRIEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Projet création d'un espace ludique, sportif et convivial

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération (pour le présent projet il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier....liste non exhaustive).

Description :
La commune du Bellay-en-Vexin souhaite dynamiser la vie du village en créant un espace ludique, sportif et de loisirs. Cet espace permettra aux habitants du village, toutes générations confondues, de se retrouver dans un même lieu autour du sport et des loisirs.

Cette parcelle se situe à l'arrière de la salle polyvalente, à l'entrée du village. Elle comporte une remise pour le rangement des accessoires, un terrain de tennis entouré de grillage et un espace pour le stationnement de véhicules.

Une rénovation complète s'impose car ces équipements sont en très mauvais état. Le projet comporte différents travaux :
- pour le local : la condamnation de deux fenêtres, le démoussage de la couverture, la reprise des descentes d'eaux pluviales, la réalisation d'un enduit de ravalement sur l'ensemble,
- pour les aires de jeux : la réalisation du boulodrome, du terrain multisports et l'installation de plusieurs

jeux d'extérieurs, l'aménagement des allées pour accéder aux différentes aires de jeux, la pose de luminaires en pourtour de ces différents jeux ainsi que sur la remise.

Les différentes aires de jeux se composeront alors :
- d'un terrain multisports en structure métallique (ou bois),
- d'un boulodrome,
- de jeux pour enfants de 2-8 ans (un jeu individuel à ressort, ainsi qu'un jeu collectif avec la mise en place de sol amortissant). Pour la sécurité des enfants, une clôture sera installée en périphérie.

Intérêt régional :
Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- LE BELLAY-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	99 661,50	87,12%
Etudes	14 728,50	12,88%
Total	114 390,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	45 756,00	40,00%
Département 95	34 317,00	30,00%
Commune	34 317,00	30,00%
Total	114 390,00	100,00%

Commission permanente du 16 novembre 2016 - CP16-622
Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2019 – CP2019-455

DOSSIER N° 16015661 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE PRIMAIRE - SYNDICAT SCOLAIRE FONTAINE FOURCHES- NOYEN SUR SEINE-VILLIERS SUR SEINE

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	762 245,00 € HT	45,00 %	343 010,25 €
	Montant total de la subvention		343 010,25 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT SCOLAIRE FONTAINE FOURCHES NOYEN S/SEINE
Adresse administrative : 23 RUE SAINT-MARTIN 77480 FONTAINE FOURCHES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur Xavier LAMOTTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 novembre 2016 - 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le bâtiment sera de forme contemporaine et intègrera 4 salles de classes, des sanitaires, un hall, des rangements, un bureau de directeur, un local technique et des dégagements pour une surface totale d'environ 387 m². Le bâtiment se positionnera en fond de partiel et refermera la cour d'évolution existante, agrandie dans le cadre de l'opération. Un préau de 80 m² est également prévu.

Suite à la publication d'offres de stage restées infructueuses, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- FONTAINE-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	697 500,00	90,28%
HONORAIRES	75 100,00	9,72%
Total	772 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	343 010,25	44,40%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	266 785,75	34,53%
COMMUNE	162 804,00	21,07%
Total	772 600,00	100,00%